

COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de décembre, à la salle d'honneur à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date du 7 décembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de décembre.

Etaient présents : Françoise BOULARD, David CHRISTIN, Isabelle DEBROSSE, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Dominique FUSIER, Christophe JACOULOT, Simon MARGUET, Yannick MYOTTE-DUQUET, James MICHEL, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU, Edith VIEILLE,

Absents : Madame Hülya BUDAK

La séance est ouverte à 18 heures 36

Installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite à la démission de onze élus de la liste minoritaire : Messieurs Simon MARGUET et Dominique FUSIER

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe JACOULOT

Madame le Maire propose d'ajouter à la décision modificative N°2 l'augmentation au compte 10226 pour remboursement de taxe d'aménagement et diminution des crédits au compte 2031.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'ajouter la modification susvisée à la décision modificative N°2 du budget communal dans l'ordre du jour.

Le PV de la séance du 19 novembre est approuvé sans observation.

Madame Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Le Président du Département des Alpes Maritimes pour le remerciement à la commune suite au versement de 3 000.00 euros concernant les dégâts causés par la tempête ALEX.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

| | |
|--|---|
| <u>Délibération n°</u> <u>2020-A-36</u> | <u>Objet</u> : création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe au 01/01/2021 |
|--|---|

Madame le Maire informe l'assemblée de l'arrivée de Madame Sarah MESNIER au 01/01/2021 par mutation de la Communauté de communes du Val de Morteau. Cet agent a passé le concours d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 6 avril 2018

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} Classe, en raison des missions liées à un poste de secrétariat.

Madame la Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe permanent à 35h00

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2021

Grade : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

Abstention : 0

| | |
|---|---|
| Délibération n° : <u>2020-A-37</u> | Objet : créations et suppressions de postes en catégorie C suite à avancements de grades pour l'année 2020 |
|---|---|

Suite au tableau d'avancement de grade proposé par le centre de gestion, six agents remplissent les conditions pour être nommés à un grade supérieur. Ces avancements sont soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du 17/12/2020.

Madame le Maire informe l'assemblée, Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 6 avril 2018

Considérant la nécessité de créer les emplois, en raison des missions liées au poste des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Madame la Maire propose à l'assemblée sous réserve de l'avis favorable de la CAP :

Service Technique

La suppression d'un emploi d'Adjoint technique permanent à temps complet et celui d'un emploi permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 décembre 2020

Grade : Adjoint technique :

Temps complet

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 4

Temps non complet

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

La création d'un emploi d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} Classe permanent à temps complet et celui d'un emploi permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 décembre 2020

Grade : Adjoint technique Principal de 2^{ème} Classe

Temps complet

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Temps non complet

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Cantine

La suppression d'un emploi d'Adjoint technique permanent à temps complet et celui d'un emploi permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 décembre 2020

Grade : Adjoint Technique :

Temps complet
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 0

Temps non complet
Ancien effectif : 4
Nouvel effectif : 3

La création d'un emploi d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} Classe permanent à temps complet et celui d'un emploi permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 décembre 2020

Grade : Adjoint technique Principal de 2^{ème} Classe

Temps complet
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Temps non complet
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 2

Filière Education

La suppression d'un emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 décembre 2020

Grade : ATSEM Ppal 2^{ème} Classe

Temps complet
Ancien effectif : 2
Nouvel effectif : 1

La création d'un emploi d'ATSEM Principal de 1^{ème} Classe permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 décembre 2020

Grade : ATSEM Principal de 1^{ème} Classe

Temps complet
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Périscolaire

La suppression d'un emploi d'Adjoint d'animation permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 décembre 2020

Grade : Adjoint d'Animation:

Temps non complet
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 0

La création d'un emploi d'un emploi d'Adjoint d'animation Principal de 2^{ème} Classe permanent à temps non complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 décembre 2020

Grade : Adjoint d'animation Principal de 2^{ème} Classe

Temps non complet
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

| | |
|--|--|
| Délibération n° : 2020-A-38 | Objet : prise en charge des frais de déplacement des agents communaux à compter du 1 ^{er} janvier 2021 |
|--|--|

Madame le Maire explique :

Les agents sont amenés à utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer pour des missions diverses

(formations, réunions...) dans l'intérêt de la collectivité et ordonné par l'autorité territoriale.
Il convient que la commune rembourse ses frais, selon les modalités suivantes à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette participation, dont le détail figure ci-dessous, sera remboursée sur présentation de justificatifs correspondants :

➤ **Nature des déplacements prises en charge**

Formations statutaires obligatoires

Formations de professionnalisation, de perfectionnement

Réunion, mise à disposition

Missions diverses

➤ **Nature des frais pris en charge**

Frais de transport

Frais de péage et de stationnement

➤ **Conditions de prise en charge**

Utilisation des transports en commun (hors frais de réservation, suppléments quels qu'ils soient)

Utilisation du véhicule personnel.

➤ **Montant des remboursements**

Frais de transport :

L'utilisation **du véhicule personnel** donnera lieu à une indemnisation forfaitaire sur le tarif en vigueur fixant les taux des indemnités kilométriques.

L'utilisation du **train** sera remboursée sur la base du tarif SNCF de 2^{ème} classe en vigueur pour les transports en commun.

Frais de péage et de stationnement :

Prise en charge des frais réels.

➤ **Modalités de prise en charge**

La prise en charge des frais avancés par l'agent se fera à réception des justificatifs suivants :

Frais de transport :

Utilisation du véhicule personnel : formulaire frais de déplacement + carte grise du véhicule

Utilisation des transports en commun : formulaire frais de déplacement formation + billets.

Frais de péage et de stationnement : tickets

L'Assemblée après en avoir délibéré autorise Madame Le Maire à signer les demandes de remboursements de frais kilométriques aux agents communaux selon les dispositions susmentionnées.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

| | |
|---|--|
| Délibération n° : <u>2020-A-39</u> | Objet : Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant vote des budgets primitifs 2021 (Art. L1612-1 du CGCT) |
|---|--|

Afin de permettre la continuité de l'action de la commune dans les trois mois précédant le vote du budget primitif 2021, et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement 2021 du budget principal et des budgets annexes (Bois, Salle Polyvalente, Meix Brenet) dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice 2020.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à signer toutes pièces afférentes à ces opérations.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

| | |
|--|---|
| Délibération n° : 2020-A-40 | Objet : Garantie emprunt pour Habitat 25 |
|--|---|

Madame Le Maire explique qu'HABITAT 25 demande de lui accorder une garantie d'emprunt pour l'opération de transformation de 2 logements, situés 5 Route de Maîche.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal délibère :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code-Civil ;

Vu le contrat de Prêt N° 114084 signé (en annexe à la délibération) : Office public de l'HABITAT du Département du Doubs ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune de LES FINS accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 83 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges du Contrat de prêt N° 114084 constitué de 2 Ligne(s) du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celle-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 21

Abstention : 1

II FINANCES

| | |
|---|--|
| Décision n° 2 2020-F-6 | Objet : Renouvellement du parc informatique et du réseau avec l'entreprise OCI informatique à Montbéliard |
|---|--|

Le Maire décide de réaliser le renouvellement du parc informatique et du réseau du secrétariat avec l'entreprise OCI informatique de Montbéliard pour un montant de 23 866.38 euros HT soit 28 639.65 euros TTC.

| | |
|---|-------------------------------------|
| Délibération n° : 2020-F-7 | Objet : Vote des tarifs 2021 |
|---|-------------------------------------|

Madame Le Maire présente les tarifs pour l'année 2021, proposés par la Commission Finances réunie le 1^{er} décembre 2020 selon les tableaux joints en annexes.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 21

Vote contre: 1

| | |
|--|--|
| Délibération n° : <u>2020-F-8</u> | Objet : demande de subvention DETR : travaux voirie Rue des Fontaines |
|--|--|

Madame Le Maire propose de faire une demande de subvention DETR pour financer une partie des travaux de voirie Rue des Fontaines. Le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer les travaux de voirie de la rue des Fontaines pour un montant de 67 931.00 € HT auxquels s'ajoutent 2 376.57 € HT de maîtrise d'œuvre.

Soit un total de 70 307,57 € HT et 84 369.08 € TTC.

Le conseil municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Fonds libres : | 45 921.53 |
| Subvention DETR HT X 35 % : | 24 607.65 |
| FCTVA TTC X 16.404 % : | 13 839.90 |
| TOTAL | 84 369.08 |

Les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2021 pour le financement de la partie non subventionnée. Madame Le Maire s'engage à réaliser les travaux de voirie susvisés dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

| | |
|--|--|
| Délibération n° : <u>2020-F-9</u> | Objet : demande de subvention DETR : travaux voirie Rue du Vieux Frêne/Rue des Prés Chemin piétonnier |
|--|--|

Madame Le Maire propose de faire une demande de subvention DETR pour financer une partie des travaux de voirie Rue du Vieux Frêne/Rue des Prés Chemin piétonnier. Le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer des travaux de voirie Rue du Vieux Frêne/rue des Prés Chemin piétonnier pour un montant de 61 506.00 € HT auxquels s'ajoutent 2 314.32 € HT de maîtrise d'œuvre.

Soit un total de 63 820.32 € HT et 76 584.38 € TTC.

Le conseil municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Fonds libres : | 41 684.37 |
| Subvention DETR HT X 35 % : | 22 337.11 |
| FCTVA TTC X 16.404 % : | 12 562.90 |
| TOTAL | 76 584.38 |

Les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2021 pour le financement de la partie non subventionnée. Madame Le Maire s'engage à réaliser les travaux de voirie Rue du Vieux Frêne/rue des Prés Chemin piétonnier dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

| | |
|--|---|
| Délibération n° : 2020-F-10 | Objet : demande de subvention DETR : travaux voirie Carrefour route du Mont Vouillot/Rue de la Forêt |
|--|---|

Madame Le Maire propose de faire une demande de subvention DETR pour financer une partie des travaux de voirie Carrefour Route du Mont Vouillot/Rue de la Forêt. Le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer des travaux de voirie Carrefour Route du Mont Vouillot/Rue de la Forêt pour un montant de 8 673.00 € HT auxquels s'ajoutent 292.32 € HT de maîtrise d'œuvre. Soit un total de 8 965.32 € HT et 10 758.38 € TTC.

Le conseil municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Fonds libres : | 5 855.72 |
| Subvention DETR HT X 35 % : | 3 137.86 |
| FCTVA TTC X 16.404 % : | 1 764.81 |
| TOTAL | 10 758.38 |

Les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2021 pour le financement de la partie non subventionnée. Madame Le Maire s'engage à réaliser les travaux de voirie Carrefour Route du Mont Vouillot/Rue de la Forêt dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

| | |
|--|--|
| Délibération n° : 2020-F-11 | Objet : demande de subvention DETR : travaux voirie parking du vestiaire Foot |
|--|--|

Madame Le Maire propose de faire une demande de subvention DETR pour financer une partie des travaux de voirie parking du vestiaire Foot. Le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer les travaux de voirie parking du vestiaire Foot pour un montant de 6 890 € HT auxquels s'ajoutent 296.40 € HT de maîtrise d'œuvre. Soit un total de 7 186.40 € HT et 8 623.68 € TTC.

Le conseil municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

| | |
|-----------------------------|----------|
| Fonds libres : | 4 693.81 |
| Subvention DETR HT X 35 % : | 2 515.24 |
| FCTVA TTC X 16.404 % : | 1 414.63 |
| TOTAL | 8 623.68 |

Les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2021 pour le financement de la partie non subventionnée. Madame Le Maire s'engage à réaliser les travaux de voirie parking du vestiaire Foot dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

| | |
|--|--|
| <u>Décision</u> <u>Modificative N°2</u> | <u>Objet</u> Augmentation des crédits en dépenses et en recettes d'investissement au compte 165 pour les cautions et restitutions de cautions de logement |
|--|--|

Les crédits seront augmentés de 1 600.00 euros en crédits et en dépenses d'investissement pour mandater les restitutions de cautions. Les crédits seront augmentés de 350.00 euros au compte 10226 et diminués de la même somme au compte 2031 pour remboursement de la taxe d'aménagement.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

| | |
|---------------------------|---|
| <u>Information</u> | <u>Objet</u> : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 Budget Communal et Budget Salle polyvalente |
|---------------------------|---|

La proposition des orientations budgétaires examinée par la commission Finance du 1^{er} décembre 2020 est détaillée par Madame Le Maire dont les dépenses les plus importantes sont les suivantes :

- Travaux voirie Rue des Fontaines/du Vieux Frênes, chemin piétonnier/Carrefour route du Mont Vouillot- rue de la Forêt/Parking vestiaire Foot : soit 150 279.61 € HT et 180 335.35 € TTC. La subvention de la Préfecture (DETR) est estimée à 54 445.72 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 29 582.24 € soit un coût réel à la commune de 96 307.57 €. Les frais de maîtrise d'œuvre sont inclus.
- Renouvellement du parc informatique et réseau soit 23 866.38 € HT et 28 639.66 € TTC. La subvention de la Préfecture (DETR) est estimée à 7 500.00 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 4 698.05 € soit un coût réel à la commune de 16 441.61 €.
- Travaux de voirie supplémentaires à définir à la commission de voirie du 19/12/2020.
- Eclairage public fin de la tranche 1 et tranche 2 soit 138 962.88 € HT et 166 755.46 € TTC. La subvention du SYDED est estimée à 36 754.50 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 10 596.90 € soit un coût réel à la commune de 119 404.06 €.
- L'AMO pour les travaux des écoles soit 120 000.00 € HT et 144 000.00 € TTC. La subvention de du Département C@p 25 est estimée à 96 000.00 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 23 621.76 € soit un coût réel à la commune de 24 378.24 €.
- Deux arrêts de bus route de Maîche soit 38 325.00 € HT et 45 990.00 € TTC. La subvention de la Région est estimée à 17 075.00 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 7 544.20 € soit un coût réel à la commune de 21 370.80 €.
- Travaux salle polyvalente soit 317 583.72 € HT et 381 100.46 € TTC. La subvention de la Préfecture (DETR) est estimée à 69 446.37 euros et le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 62 515.72 € soit un coût réel à la commune de 249 138.37 €.

Les investissements inscrits aux Budgets communal et salle polyvalente seront majorés de 5 % en prévision des avenants supplémentaires éventuels.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

III BATIMENTS

Madame le Maire présente le compte-rendu de la réunion avec le Département pour l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux de restructuration et/ou de construction des Ecoles. Monsieur FLEUROT du Département s'est rendu en Mairie pour expliquer le déroulement de l'AMO. Un courrier a été envoyé à Madame La Présidente du Département pour solliciter l'aide financière correspondante à l'AMO.

Suffrages exprimés : 22

Votes pour : 22

IV QUESTIONS DIVERSES

L'ouverture et la fermeture au public ainsi que l'accueil téléphonique pourrait-être modifié pour une meilleure utilisation du service : A compter du 1/01/2020

Ouverture au public et accueil téléphonique tous les jours (y compris lundis et mercredis après-midi précédemment fermés) de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Fermeture les samedis matins.

Contrat avec le Centre de gestion pour Madame Blandine FROSSARD

Etant donné que l'agent d'accueil travaille du lundi au mercredi, il y a nécessité de recruter un agent du mercredi (pour faire le lien) au vendredi. Madame FROSSARD en stage à la Mairie depuis 9 octobre 2020 accepterait de travailler du mercredi au vendredi.

Rectificatifs sur les finances

Madame Le Maire donne les rectificatifs sur les finances réalisées depuis l'élection du 25 mai 2020.

- Remboursement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000.00 euros. Cette somme devait être remboursée en mars 2020. Des intérêts ont été appliqués.
- Résiliation de contrats pour deux photocopieurs hors service concernant les écoles (un depuis 2018 et un depuis mars 2020) : dépenses supportées par la commune à tort 4 542.96 €.
- Arrêt de contrat pour redevance incitative pour des containers non utilisés depuis 2016 soit une dépense en moins de 2 583.38 euros
- Certaines recettes n'avaient pas été récupérées (subventions, facturations)
- Assurance véhicule pour l'IVECO vendu en 2018 non résiliée et assurance pour la Résidence des Séniors cédée en juillet 2019 aux ADMR non résiliée.

Déneigement

Madame Séverine PIERRE précise que la traversée des enfants du bus devant le Celtic est dangereuse. Il faut veiller à dégager les trottoirs rue Beau Soleil et rue du Tantillon.

Bilan mandature

Madame Edith VIEILLE prend la parole pour féliciter Madame Le Maire qui œuvre sans cesse et sans failles pour le bien de la commune malgré bien des critiques et bien des attaques.

Lettre de démissions

Après avoir pris l'attache du service juridique au Département, la réponse apportée à Madame Le Maire étant la suivante :

« La démission des conseillers municipaux étant effective à partir du moment où vous avez réceptionné la lettre, ils ne sont, de fait, plus conseillers municipaux et ne disposent ainsi plus du droit d'expression rattaché à leur statut.

Ainsi lire ce courrier à la prochaine séance du conseil et l'annexer au procès-verbal relèvent de votre appréciation »

Elisabeth REDOUTEY n'a pas souhaité lire le courrier de Madame Aurélie HAEFFELIN.

La séance est levée à 20 heures 55 minutes.

| TERRAIN COMMUNAL | |
|--|---------------|
| Terrain communal (indice des fermages) en % | |
| 370P - "Les Genevriers" 48a | |
| C 109 - "Les Pièces" 51a 63ca | |
| B 120 & B 121 - "La Charrière" 51a 90ca | |
| AE 128 - "Champs Bergeon" 38a 90ca | |
| AE "Champs Bergeon" 82a | |
| B 123 P & B 134 "Les Tilles" 3h 00a 70ca | |
| A 193 - "La Grande Cloison" 13a 20ca | |
| A 416 & 455 - " Meix Brenet" 2ha 15a | |
| B 123 c "Les Tilles" 4ha 50a 37ca | |
| B 123 a & 123 b "Les Tilles" 3ha 16a 00ca | |
| B118 & 119 aj "La Charrière" + C 144 "Les Champs Fonceniers" 5ha 30a 40ca | |
| | |
| B298 "Sous les Sangles" 1ha 99a 46ca | |
| COOP PASTORALE 158ha 21a 56 ca | |
| LOCATION DE BATIMENTS COMMUNAUX (loyer+ charges) Révision loyer en Janvier (suivant le bail selon IRL) | |
| Appartement N°1 CANTINE - T4 / 67m ² | |
| Appartement N°2 CANTINE - T4 / 67m ² | |
| Appartement haut PRESBYTERE - T4 / 96m ² | |
| Appartement Bas PRESBYTERE - T4 / 115m ² | |
| Appartement bas N°1 ECOLE DU BAS - T3 / 80m ² | |
| Appartement bas N°2 ECOLE DU BAS - T3 / 70m ² | |
| Appartement haut N°1 ECOLE DU BAS - T3 / 85m ² | |
| Appartement haut N°2 ECOLE DU BAS - T3 / 85m ² | |
| Appartement MAIRIE - T4 / 91m ² | |
| Local Théâtre - 19m ² | |
| Maison forestière - T5 / 127m ² | |
| Garage seul | |
| Loyer Multi accueil Arc En Ciel | |
| CONCESSION CIMETIERE 30 ANS OU RENOUVELLEMENT | |
| Case columbarium | 976 |
| Cavurne | 741 |
| Dipersion Jardin du Souvenir | 101 |
| Caveau 2 places | 1668 |
| Caveau 4 places | 3336 |
| Caveau 6 places | 3837 |
| Tombe murée (2m ²) | 1118 |
| Tombe pleine terre (2m ²) | 51 |
| CANTINE Habitants Des Fins - Le Bélieu / Exterieur | |
| Prix du repas | 5.40€ / 7.00€ |
| Cantine si délai de prévenance trop court | 3.10€ / 4.60€ |
| Accueil matin (périscolaire) - Tarif par 1/2 h | 1.70€ / 2.40€ |
| Accueil soir (forfait) | 3.10€ / 4.60€ |
| Dépassement soir | 3.10€ / 4.60€ |
| ABANDON DECHETS | |
| Abandon déchets | 100 |

TARIFS LOCATION SALLE 2021

| | | | 1/2 Journée | | Journalier (1 jour) | | Forfait Week-end | |
|---|-------------------|-----------|----------------------|-----------|----------------------|------------|-------------------------|------------|
| | Tarif par séance | | Du lundi au dimanche | | Du lundi au vendredi | | du vendredi au dimanche | |
| | Habitant LES FINS | Extérieur | Habitants LES FINS | Extérieur | Habitants LES FINS | Extérieur | Habitant LES FINS | Extérieur |
| SALLES COMMUNALES | | | | | | | | |
| Salle d'animation rurale (théâtre) | 81.00 € | 111.00 € | | | | | | |
| Salle "Vue Du Val" | | | 40.00 € | 75.00 € | 70.00 € | 140.00 € | 120.00 € | 220.00 € |
| Salle de "Convivialité" | | | 30.00 € | 60.00 € | 55.00 € | 110.00 € | | |
| Atelier Distillerie (sauf dimanche) | | | | | 28.00 € | 56.00 € | 50.00 € | 100.00 € |
| SALLE POLYVALENTE | | | | | | | | |
| Bâtiment complet | | | 375.00 € | 600.00 € | 750.00 € | 1 200.00 € | 1 200.00 € | 2 100.00 € |
| Grand salle (gymnase) comprend la cuisinette rdc | | | 225.00 € | 300.00 € | 450.00 € | 600.00 € | 800.00 € | 1 500.00 € |
| Annexe sans cuisine | | | 45.00 € | 75.00 € | 90.00 € | 150.00 € | 150.00 € | 300.00 € |
| Cuisine de la salle annexe | | | 30.00 € | 50.00 € | 60.00 € | 100.00 € | 80.00 € | 150.00 € |
| Hall seul (apéritif, ventes) | | | 45.00 € | 75.00 € | 90.00 € | 150.00 € | 150.00 € | 300.00 € |
| Sous-sol | | | 30.00 € | 50.00 € | 60.00 € | 100.00 € | 80.00 € | 150.00 € |
| Montage + démontage du podium petit/grand (forfait) | 50€ / 100€ | | 50€ / 100€ | | | | | |
| Matériel de sonorisation (forfait) | 60 € | 60 € | | | | | | |

Le prix de location comprend le chauffage (pas de facturation en +)

Le prix de la location comprend la location de la vaisselle (pas de facturation en +)